

PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE :

Le Constat des risques d'exposition au Plomb sans mention

Compétence:

*Formation accessible aux personnes en situation de handicap,
A l'exception des personnes en situation de handicap moteur*

Parfaire ses connaissances et ses compétences selon les modalités définies par l'arrêté de compétences du 2 juillet 2018 modifié.

Maîtriser les modalités de réalisation des missions de repérage des revêtements contenant du plomb, d'évaluation de leur état de conservation et des protocoles d'intervention lors du repérage. Maîtriser le protocole décrit par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb et savoir rédiger un rapport détaillé, élaborer des croquis, et formuler les conclusions.

Contenu :

Maitriser :

1. les différentes structures, les principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment en rapport avec le plomb,
2. l'historique de l'utilisation du plomb et de ses composés dans les bâtiments,
3. l'historique de la réglementation de l'utilisation et de l'interdiction Contexte réglementaire (CREP),
4. les composés du matériau plomb contenu dans les peintures,
5. les dispositifs législatifs et réglementaires relatifs à la protection de la population,
6. le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants,
7. les normes et les méthodes de repérage, des revêtements contenant du plomb d'évaluation de leur état de conservation, les méthodes de prélèvement et les principes et méthodes d'analyse chimique,
8. l'identification et la caractérisation des critères de dégradation du bâti, qui font partie intégrante de l'établissement d'un constat de risque d'exposition au plomb,
9. les méthodes de mesurage,
10. les modalités de réalisation des missions de repérage des revêtements contenant du plomb, d'évaluation de leur état de conservation et des protocoles d'intervention lors du repérage
11. le protocole décrit par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb,
12. l'identification et la caractérisation des critères de dégradation du bâti, qui font partie intégrante de l'établissement d'un constat de risque d'exposition au plomb

Savoir :

13. effectuer une analyse de risque lié à l'exercice de son activité
14. rédiger un rapport détaillé, élaborer des croquis, formuler et rédiger des conclusions.

• Public visé :

Toute personne certifiée réalisant des diagnostics techniques immobiliers

• Prérequis :

Etre titulaire de la certification domaine « Plomb »

• Encadrement :

Intervenants professionnels ayant au moins 5 ans d'expérience dans la réalisation des diagnostics techniques immobiliers.

• Outils pédagogiques et techniques :

- Supports pédagogiques papier.
- Cours sur vidéo projecteur.
- Mise en situation et exercices pratiques.

Méthode participative basée sur le travail réalisé par le diagnostiqueur sur le terrain et sur l'expérience des formateurs.

• Evaluation des connaissances :

- Exercices de validation des acquis
- Exercices rédactionnels.